

ministère
des Transports
de l'Équipement
du Tourisme
et de la Mer

REÇU LE

13 OCT. 2006

Monsieur Jean HEDOU
Secrétaire Général FEETS-FO
46, rue des Petites Ecuries

75010 PARIS



Secrétariat général

La Défense, le 11 OCT. 2006

objet : Réunion du Conseil des services scientifiques et techniques
affaire suivie par : Jean-Louis ANTOINE -SG/DRAST/DST/PCETE
tél. 01 40 81 14 33 fax 01 40 81 74 88
mél. jean-louis.antoine@equipement.gouv.fr

Monsieur le Secrétaire Général,

Conformément aux engagements pris en CTPM, je m'appête à relancer la réunion régulière d'une instance de concertation spécifique au réseau scientifique et technique, qui se substituera, en élargissant son périmètre, au Conseil Central des CETE et des laboratoires de la région Parisienne.

Cette instance, dénommée Conseil des services scientifiques et techniques voit ainsi son périmètre ouvert, au-delà des seuls CETE et pôle CETE de la DREIF, aux services suivants: SETRA, CERTU, CETMEF, STAC, STRMTG et CETU, ainsi qu'à l'ENPC et à l'ENTPE.

Par ailleurs, le LCPC bien que situé hors périmètre de par son statut d'établissement public, sera associé en raison de son rôle de « tête de réseau » vis à vis des CETE.

Je prévois la participation, outre les représentants de ces organismes, des directeurs d'administration centrale, directeurs des principaux programmes LOLF auxquels sont rattachés les moyens humains et financiers de ces organismes, du directeur de la recherche et de l'animation scientifique et technique, ainsi que des représentants du Conseil Général des Ponts et Chaussées, des directions régionales et des directions départementales de l'Équipement.

Le personnel des organismes sera représenté par des représentants des trois organisations syndicales siégeant au CTPM. Outre votre organisation, il est ainsi prévu que siègeront des représentants des syndicats CFDT et CGT.

Tout comme le précédent Conseil central des CETE, cette instance, que je présiderai, se réunira au moins une fois par an. Je souhaite vivement qu'elle constitue un vrai lieu

d'échange le plus direct sur les questions de portée générale qui touchent aux organismes de son périmètre, qui se situera clairement en complémentarité des instances paritaires nationales et locales qui existent par ailleurs. Dans cet esprit, il m'a paru souhaitable de limiter le nombre des membres, en retenant un ordre de grandeur inférieur à trente.

Je ne manquerai pas de vous communiquer l'arrêté de création dès sa signature, pour vous permettre de disposer au plus tôt de l'information la plus complète sur cette instance.

Dans l'attente, et afin de me permettre la préparation de la prochaine réunion, je vous saurais gré de me communiquer le nom des représentants que vous souhaitez voire désigner, soit trois titulaires, et trois suppléants.

La première réunion sera essentiellement consacrée au bilan de la stratégie définie pour les CETE par la directive de 1997 – directive « Pons ». Elle est prévue pour le lundi 23 octobre après-midi. Une deuxième réunion qui pourrait être organisée en décembre, sera principalement consacrée à la présentation des nouvelles orientations stratégiques du RST.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire Général



Patrick GANDIL